



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET DE LA VILLE

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2016. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le Compte Administratif dégage un résultat

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

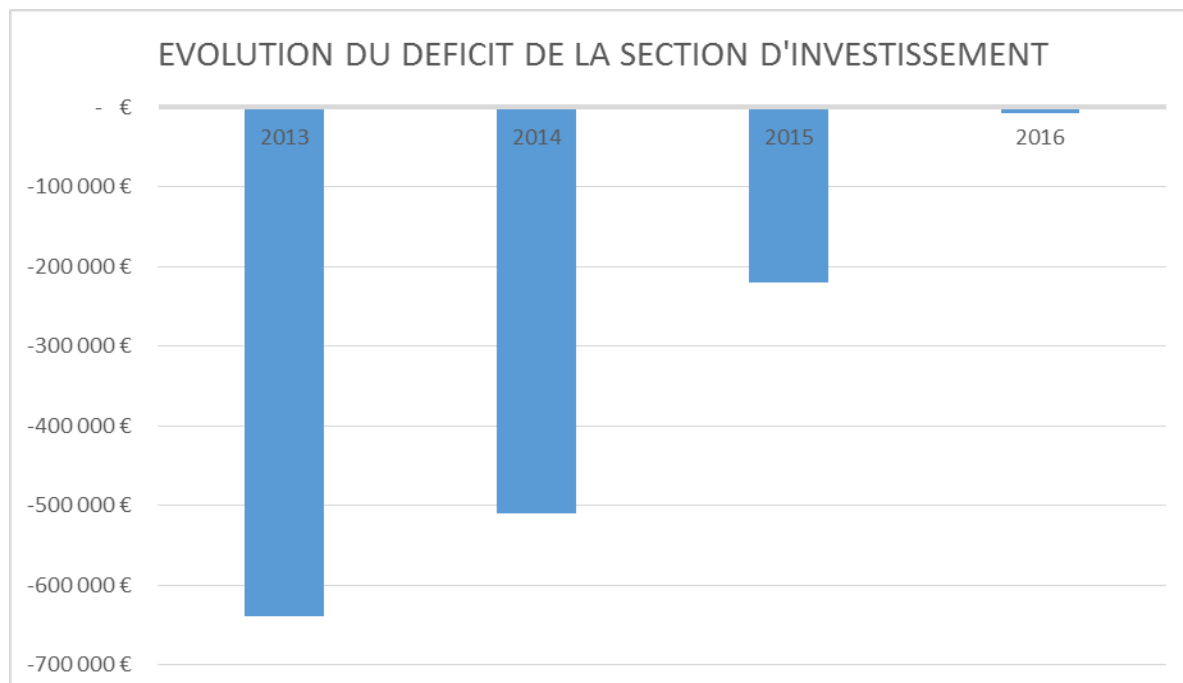
Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	11 484 509,05 €	4 714 923,28 €
Dépenses de l'exercice :	10 894 985,66 €	4 502 411,65 €
Résultat de l'exercice :	589 523,39 €	212 511,63 €
Résultat reporté 2015 :	0 €	(-) 219 487,27 €
Résultat de clôture :	589 523,39 €	(-) 6 975,64 €

A - RESULTAT DE L'EXERCICE	589 523,39 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	0 €
C- RESULTAT A AFFECTER	589 523,39 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	212 511,63 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	- 219 487,27 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 6 975,64 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	248 745,09 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	310 519,00 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	61 773,91 €
BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	54 798,27 €

Section d'investissement

L'année 2016 fait apparaître un déficit d'investissement de **(-) 6 975,64 €** composé du report du déficit 2015 de **219 487,27 €** et de l'excédent de 2016 pour **212 511,63 €**. L'important déficit de la section d'investissement accumulé en 2013 est quasiment résorbé.



Les dépenses réelles d'équipement ont été réalisées à hauteur de **2 957 388 €**.
Les dépenses d'équipement se décomposent principalement comme suit :



Investissement dépenses

A) Les services généraux de la Ville : 856 852 €

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux (606 605 €)
- Changement de 2 véhicules des services techniques (45 000 €)
- Travaux dans la case commerciale de la boucherie centrale pour la sauvegarde du commerce de proximité (21 482 €)
- Equipement Informatique (54 314 €)

B) Enseignement-éducation : 232 888 €

- Réfection de la façade de l'école Paul Bert (100 570 €)
- Travaux dans l'ensemble des écoles (75 844 €)
- Changement du lave-vaisselle à la cantine de l'école Louise Michel (6 047 €)
- Matériel informatique (16 457 €)
- Mobilier (9 864 €)

C) Culture et patrimoine : 68 938 €

- Fin de la réhabilitation de l'église (47 552 €)

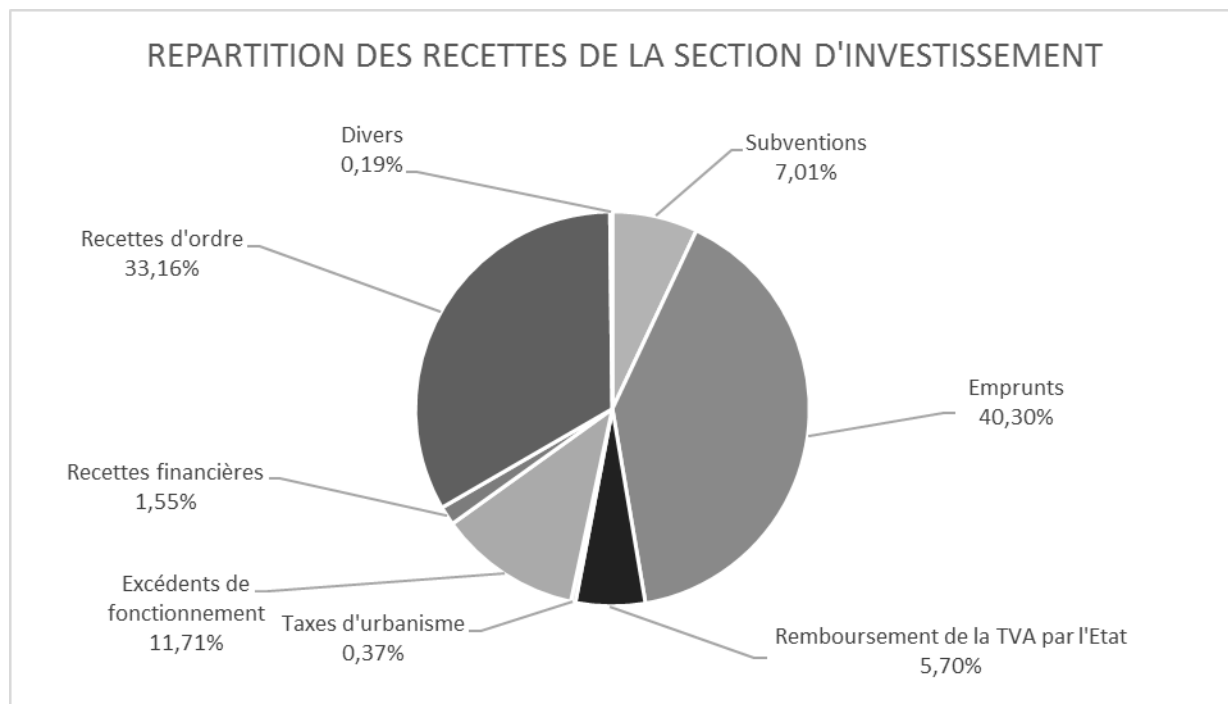
D) Sport et jeunesse : 223 440 €

- Début des travaux du complexe sportif de la Villette (109 000 €)
- Pose de pare-ballons au stade Vernon (46 457 €)
- Travaux divers dans les salles de sports (29 459 €)
- Réfection du cours de tennis couvert (6 618 €)

E) Aménagements et services urbains : 1 211 613 €

- Participation pour la rénovation de la rue de la République (450 000 €)
- Aménagement du parc du cèdre (317 600 €)
- Fouilles archéologiques maison médicale (90 114 €)
- Plan d'action foncière EPFN (395 150 €)

Investissement recettes



Le montant des recettes d'investissement est de **4 714 923 €**.

Le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève à **552 159 €**.

Les subventions d'investissement s'élèvent à **330 699 €**.

Un emprunt de **500 000 €** effectué en 2015 a été encaissé en 2016 et un nouvel emprunt de **1 400 000 €** a été effectué sur l'exercice 2016.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **53 432 €**.

Les écritures d'amortissement, de patrimoine, de refinancement s'élèvent à **1 563 452 €**.

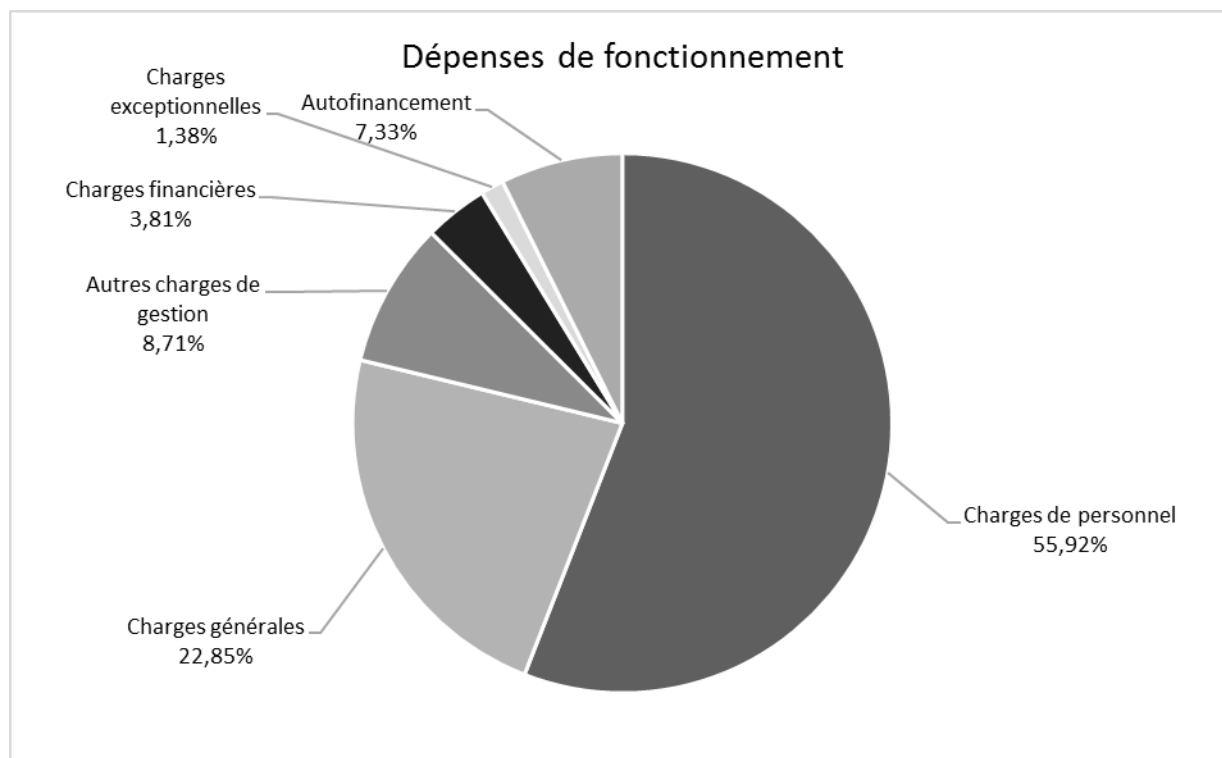
Les taxes d'urbanisme sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments pour les dossiers déposés avant le transfert à la Métropole s'élèvent à **17 618 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2015 s'élève à **268 788 €**.

Section de Fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage un résultat de **589 523,39 €** intégralement affecté au financement des investissements 2017.

Fonctionnement dépenses.



Evolution des dépenses depuis 2014 :

DEPENSES	2014	2015	2016
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 854 124 €	2 495 684 €	2 306 830 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 238 261 €	6 106 921 €	6 108 214 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	872 251 €	951 131 €	896 361 €
CHARGES FINANCIERES	437 146 €	416 236 €	392 924 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 520 €	150 756 €	92 204 €
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	721 529 €	801 045 €	1 093 452 €
TOTAL	11 143 831 €	10 921 773 €	10 889 985 €

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à **2 306 830 €** en diminution de **7,57%** principalement sur le poste de l'électricité, le gaz, le carburant, les assurances. Cette baisse est le résultat d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment par la passation de nouveaux marchés publics et d'une rationalisation des dépenses au quotidien.

Les charges de personnel sont restées quasiment stables entre 2015 et 2016. Elle représentent **56,06 %** du budget contre **55,92%** du budget en 2015.

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions en particulier au CCAS pour **505 000 €**.

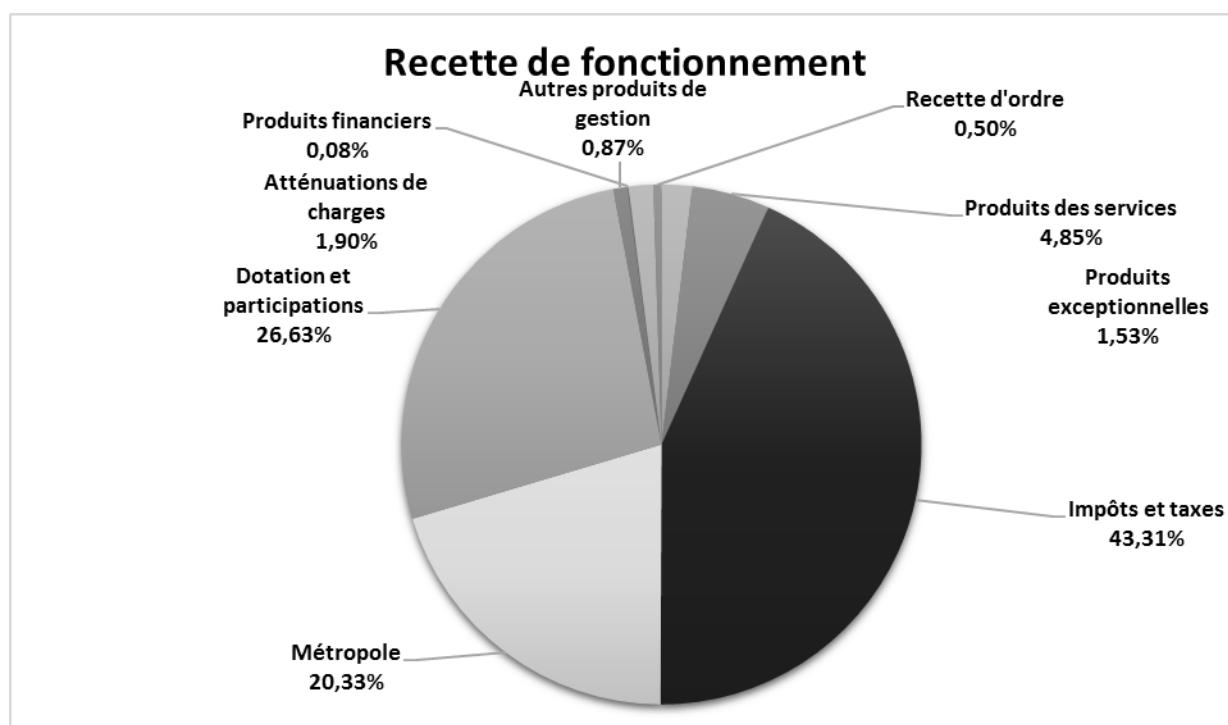
L'enveloppe pour les subventions aux associations (en particulier les clubs sportifs) a été maintenue pour un montant de **241 428 €**.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est en diminution de **5,60%** pour s'établir à **392 924 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **92 204 €**.

5 550 € sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires.

Fonctionnement recettes



Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **198 687 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés et des emplois d'avenir.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **554 515 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service Culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Les impôts et taxes constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **7 321 177 €**, soit une légère augmentation de **51 406 € (+0,71%)** tout en maintenant la stabilité des taux communaux.

Le montant des impôts locaux se situe à **4 282 167 €**. Ils représentent **37,84%** des recettes de fonctionnement en 2016 contre **37,32%** en 2015. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les impôts depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole s'élève à **1 830 875 €** contre **1 802 967 €** soit une augmentation de **1,55 %**.

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole a augmenté de **21,76 %** passant de **349 528 €** à **425 570 €**.

La Métropole a été pour la deuxième année bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville ce reversement a représenté **184 134 €** contre **147 989 €** en 2015 soit une augmentation de **24,42 %**.

L'ensemble des reversements de la Métropole représente **21,51%** des recettes de fonctionnement.

Les taxes sur l'électricité sont restées stables à **175 605 €** contre **174 538 €** en 2015.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **129 561 €** contre **201 861 €** en 2015. Ces taxes sont en fonction des transactions immobilières réalisées sur la Commune en nombre et surtout en valeur.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à **2 221 553 €** soit une diminution de **6,26 %**.

La DGF se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 641 633 € (- 13,93 %)**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **519 495 € (+ 31,39 %)**
- Dotation Nationale de Péréquation : **74 599 € (- 10%)**

A noter que la commune a été bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine dite « cible » d'un montant de 120 167 € car nous faisons partie des 250 villes les plus défavorisées.

La CAF a subventionné la commune à hauteur de **135 732 €** pour le secteur jeunesse.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **113 005 €** contre **133 422 €** en 2015 soit une baisse de **15,30 %**.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **102 728 €**, ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Les produits financiers sont constitués principalement du remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015. Ce montant s'élève à **29 625 €** pour 2016.

Les produits exceptionnels s'élèvent à **198 400 €**. Ils se composent principalement des produits des cessions d'immobilisations pour un montant de **174 300 €**.

Durant l'année 2016, nous avons poursuivi l'objectif de redressement des finances communales en maîtrisant les charges générales et en stabilisant les charges de personnel.

Nous avons également pérennisé les crédits alloués au secteur de l'éducation, de la jeunesse et du sport mais aussi de l'environnement. Nous avons aussi, au travers du budget du CCAS, maintenu les moyens nécessaires d'une politique sociale : aides aux familles pour les cantines et la fréquentation des centres de loisirs, bourses aux étudiants, aides ponctuelles.

De nouveaux projets ont ainsi pu voir le jour : aménagement du parc du cèdre, rénovation de la rue de la République, début des travaux du complexe sportif de la Vilette, projet de maison médicale. Tous ces projets concourent à renforcer l'attractivité de notre ville et notamment de notre centre-ville.